

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Modification des Membres
du Conseil d'Administration
du CCAS

N° A-2022-09-09-29

Le Maire de la Commune de LESPIGNAN,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 Juin 2020, fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant l'installation au conseil municipal de Mme ALBERT Ludivine en qualité de conseillère municipale suite à la démission d'un conseiller municipal ;

Considérant que Mme ALBERT Ludivine ne peut plus siéger au conseil d'administration du CCAS en qualité de membre non élu ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Mme ALBERT Ludivine est remplacée par Mme Véronique BAUX et la liste des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est la suivante :

- M. Claude CLARIANA (RLI Les Sablières)
- M. Yves EL BECHIR (UDAF)
- Mme Renée ONOFRE (Club 3°âge)
- Mme Lydie VACHIER (Famille d'accueil)
- Mme Flore BORRAS (Assoc ABES)
- M. Gérard LLOPEZ (Donneurs de Sang)
- Mme Véronique BAUX (Solidarité, Enfance)

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée pour information à M. le Sous Préfet de Béziers.

Fait à LESPIGNAN, le 9 Septembre 2022

Le Maire,



Jean-François GUIBERT

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le **12 SEP. 2022**

ID : 034-213401359-20220909-A_2022_09_09_29-AR

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **12 SEP. 2022**
Et publication ou notification
Du **12 SEP. 2022**
Le Maire :

